



Sucession leg ou donation

Par nanie

bonjour

qu'est il plus intéressant des legs particuliers ou une donation?

si les biens ne sont pas identiques peut on éviter les soultes en donnant la quotité disponible à un enfant plutôt qu'un autre

quel est le moyen de désavantager un enfant plutôt qu'un autre

Cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,

Une différence fondamentale : Un leg c'est après votre décès, une donation c'est tout de suite.

Vous pouvez privilégier un enfant par une donation "hors part" ou bien un leg précisé par testament.

Rencontrez votre notaire pour évaluer toutes les possibilités en fonction de vos objectifs et de votre patrimoine.